

Le CO.P.R.A. 184... C'est ...

Des RENCONTRES avec les élu(e)s, afin d'échanger nos arguments et les solliciter à voter des MOTIONS (Présidents et Vice-Pts d'agglo, Maires, Sénateurs, Députés ...)



Des TENUES de STANDS lors des FORUMS des assos, avec panneaux d'expo et DISTRIBUTIONS de tracts



La PARTICIPATION aux enquêtes publiques et des COURRIERS et INTERPELLATIONS aux AUTORITÉS de l'Etat (Président de la République, Ministres, Préfets ...)



Des CONFÉRENCES de PRESSE afin d'informer les journalistes, donc les populations



Un SITE INTERNET mis à jour régulièrement, résumant nos actions et l'évolution des dossiers ... et les réseaux sociaux : <http://www.copra184.org> <https://twitter.com/copra184> <https://facebook.com/Copra184/info>

Des MANIFESTATIONS pour montrer notre détermination à faire bouger les choses ...



Des RENCONTRES avec d'AUTRES associations



Une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle, lieu d'information et d'échanges



CO.P.R.A. 184

Collectif indépendant de tout parti politique, créé en 1991 pour améliorer l'ENVIRONNEMENT, la QUALITÉ de VIE et la SANTÉ des habitants des Yvelines et du Val d'Oise, d'Orgeval à Cergy, face à l'arrivée du « PROJET AUTOROUTIER A104 » de « Prolongement de la Francilienne », reliant l'A13 à l'A15.

Aujourd'hui, ce projet d'Etat est mis en sourdine, jusqu'en 2040, sans être annulé. Il ne figure plus dans le SDRIF-E, mais un autre projet le remplace : le projet routier structurant, à 4 voies de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères » dont le maître d'ouvrage est le Département des Yvelines.

Ce projet remplira les mêmes fonctions que le projet A104, en reliant l'A13 à l'A15.

C'est pour cela que nous le nommons « A104 Bis » et que nous le combattons.

SDRIF : Schéma Directeur Région IDF (Doc. qui planifie l'utilisation de l'Espace, en IDF, jusqu'en 2040 : urbanisation, routes, voies ferrées...)



CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)

Siège social : 21 rue de Flore 95610 ERAGNY-sur-OISE



PROJET A104 Bis : DERNIÈRES NOUVELLES DU COPRA

ACTIONS JURIDIQUES du COPRA :

- Référe-suspension contre les défrichements (Nov. 23) : le COPRA, avec d'autres associations, a été débouté car les défrichements étaient trop avancés.
- Mémoire du COPRA contre le projet (Nov. 23) avec nombreux points abordés.
- Mémoire en réponse du Préfet Yvelines (Mars 24). Suite à venir ... En instruction.
- Mémoire du COPRA contre la « Déclaration de travaux » (Rédaction en juin 2024).

NOMBREUSES ACTIONS de MOBILISATION, vers les **POPULATIONS** mais aussi en direction des **ÉLU(E)S DU VAL D'OISE**, étant donné que ce département voisin sera fortement impacté par ce « Projet routier structurant à 4 voies » (*Maître d'ouvrage : départ. 78*) alors qu'il a nullement été consulté, lors de l'enquête publique (+ 30 000 véh./jour sur la RD30 à Achères, donc sur la RN184, à la réalisation du projet, alors que cette voie est déjà saturée, actuellement, à toute heure, à travers Eragny et Cergy !).

MANIFESTATIONS / RV Cabinets d'ÉLUS / INVITATIONS D'ÉLUS SUR LE TERRAIN.
CONTRIBUTIONS ECRITES, en mars 24, pour demander la sortie de ce projet du SDRIF-E.
ARTICLE publié dans le **Bulletin LIAISON N°202 de mars 2024**, de FNE-IDF.
NOMBREUX COURRIERS (Préfet Région IDF, Présidente Région IDF, Ministre ...).

DES RÉSULTATS :

- ❖ **MANIFESTE SIGNÉ PAR PLUS DE 40 ÉLU(E)S de tous bords politiques.**
- ❖ **MOTIONS VOTÉES PAR PLUSIEURS INSTANCES des Yvelines et du Val d'Oise** (Ville d'Andrésy // Ville de Carrières-sous-Poissy // Ville d'Eragny-sur-Oise // Ville de Neuville-sur-Oise) // Communauté d'AGGLO de CERGY-PONTOISE [CACP]).
- ❖ **NOMBREUSES RÉUNIONS et ÉCHANGES TRÈS POSITIFS** , avec sorties sur le terrain, entre le COPRA et des ÉLU(E)S du Val d'Oise et des Yvelines.

PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAINS (PRÉSERVATION DE LA SANTÉ, DE LA QUALITÉ DE L' ENVIRONNEMENT, DU PATRIMOINE ...).

VENEZ TRÈS NOMBREUX à NOTRE PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE :

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 à 20 h

Espace Gérard Blondeau à MAURECOURT

Ne pas jeter sur la voie publique

BULLETIN d'ADHÉSION au COPRA // TRACT FORUMS des ASSOCIATIONS Septembre 2024

Chèque à l'ordre du CO.P.R.A. 184 à adresser au siège social ou à l'adresse de votre président(e) de ville.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : E-mail :

COTISATION ANNUELLE :

Individuelle (adulte + de 30 ans) : 15 € Jeune moins de 30 ans : 5 € Familiale : 20 €
 Membre bienfaiteur (minimum 25 €) : € Personne morale : 25 €

Aider dans diverses tâches : Distribution tracts Photocopies Fabrication panneaux Collage d'affiches Autres :

